

## Legs et donation

Par **jacques**, le **28/09/2015** à **11:41**

Salut à tous,

j'ai décidé de prendre un peu d'avance sur mes cours cette année et notamment en droit fiscal que je trouve particulièrement intéressant! Mais voilà, certaines notions restent obscures pour moi ;)

J'ai particulièrement du mal à comprendre le domaine des avantages fiscaux avec les dons.

J'ai ici trouvé quelques informations sur les dons défiscalisés <http://www.apprentis-auteuil.org/nous-soutenir/transparence-et-avantages-fiscaux/vos-avantages-fiscaux.html>,

mais je ne comprends pas très bien l'histoire des 75% déductibles dans la limite de 529 euros. Ce plafond est-il celui du don ou bien le montant des 75%?

Merci de vos réponses :)

Jacques

Par **Emillac**, le **28/09/2015** à **15:37**

Bonjour,

Regardez plutôt ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

"Calcul de la réduction".

$526 * 0.75 = 394$

Concluez vous-mêmes.